

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 DUCT 1007 Demande de modification de statuts formulée par la congrégation dénommée « Armée du Salut en France ».

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901, relative au contrat d'association ;

Vu le décret du 16 août 1901, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1^{er} juillet 1901, et notamment son article 21 ;

Vu le projet de délibération, en date du 24 juin 2014, par lequel Madame la Maire de Paris lui soumet une demande de modification de statuts formulée par la congrégation dénommée « Armée du Salut en France » ;

Vu l'avis du Conseil du 20^{ème} arrondissement, en date du 26 juin 2014 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Un avis positif est donné à la demande de modification de statuts formulée par la congrégation dénommée « Armée du Salut en France ».